



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA  
PROTECTION CIVILE ET LA VILLE DE  
VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'UN  
ATELIER DE PREVENTION A LA NOYADE LE 21  
JUN 2025**

**DÉCISION N° DM-25-131  
EN DATE DU 23 MAI 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association La Protection Civile Paris Seine, située au 244 rue de Vaugirard à Paris et représentée par Madame Sylvana GOINERE en qualité de Directrice de la formation, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'un atelier de prévention à la noyade, de 10 h à 12 h, le samedi 21 juin 2025.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association La Protection Civile Paris Seine, située au 244 rue de Vaugirard à Paris et représentée par Madame Sylvana GOINERE, Directrice de la formation, une convention pour l'organisation d'un atelier de prévention à la noyade, de 10 h à 12 h, le samedi 21 juin 2025, dans la salle d'animation de l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine, pour un montant de 890 € TTC (huit cent quatre-vingt-dix euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250523-lmc1H13064H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/05/2025  
Date de Publication : 23/05/2025